



ARR 2023-8

Envoyé en préfecture le 25/04/2023  
Reçu en préfecture le 25/04/2023  
Publié le 25.04.2023  
ID : 084-218401099-20230425-ARR\_2023\_8-AI

République Française  
Département de Vaucluse

---

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER POUR LES VÉHICULES POIDS-LOURDS DE PLUS DE 3,5 TONNES CHEMIN DE LA ROQUE ALRIC**

---

Le maire de la commune de **SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

**Vu** la loi n°83-8 du 7 mars 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les régions et l'État,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213.1, L.2212.2, R.411.8, R.411.28 et R.422.4,

**Vu** le Code de la Voirie Routière, notamment l'article R.141-3,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.110.1, R.110.2, R.411.5, R.411.8, R.411.25 à R.411.28 et R.422.4,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée, complétée et consolidée en 2013,

Considérant qu'il est de la responsabilité du maire d'assurer la sûreté et la commodité de passage dans les voies publiques,

Considérant l'état général de ladite voirie et la nécessité de la protéger contre tout risque de dégradation,

**ARRETE**

**Article 1** : La circulation des véhicules dont le poids total roulant autorisé supérieur à 3,5 tonnes est interdite dans le chemin de La Roque Alric à Saint Hippolyte le Graveyron.

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place aux entrées du chemin de La Roque Alric.

**Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Beaufort-de-Venise,
- Madame la Présidente de La CoVe,
- Madame la Secrétaire Générale de la Mairie.

Fait à Saint Hippolyte le Graveyron, le 25 avril 2023.



Le Maire  
André AIELLO